

Première Communion

GRAND ET BEAU CHOIX de LIVRES DE PRIÈRES

IMAGES, CROIX, MÉDAILLES, CHAPELETS

Librairie ALFRED REBOUX, rue Naie, 1, Roubaix.

Faits Divers

— Un fait assez curieux vient de se passer à New-York. Un malfaiteur pénétra dans un logement occupé par deux Chinois dans Baxter-Street et fit main basse sur tout ce qui lui tomba sous la main. Malheureusement pour lui, l'un des fils du Céleste-Empire dormait du sommeil du lièvre; il se réveilla, veut appréhender son voleur, qui se sauve, et finit enfin, grâce au concours d'un policeman, par lui mettre la main au collet en pleine rue. Le lendemain, quand l'affaire vint devant le juge, il y eut nécessité de faire prêter serment à l'un des Chinois en qualité de témoin.

Se procurer un interprète fut chose facile dans la plus polyglotte des villes, mais l'important était de savoir si notre homme se rendait bien compte de la nature d'un pareil acte. En réponse aux questions de l'interprète, il répondit qu'il assistait au service de l'Eglise de « Five Points Mission », et qu'il croyait à l'existence de Dieu. Alors le juge Dowling dit à l'interprète: « Demandez-lui à quel châtiment il s'attend dans le cas où il prêterait un faux serment. » A quoi l'interprète répliqua, après avoir longtemps dialogué avec le témoin: « Il dit qu'il ne pourrait pas retourner en Chine et serait condamné à passer son existence ici. » Le juge tint compte de cette franchise, et accepta le serment.

— Un crime épouvantable, dit le *Citoyen* de Marseille, vient de se commettre dans la commune de Cabasse. Le nommé Jean Pisan, d'origine italienne, a assassiné ses trois enfants.

La gendarmerie de Luc, qui s'était transportée sur les lieux, a pénétré dans la maison de l'assassin par une fenêtre; le brigadier Becu s'est élançé dans la chambre, le pistolet au poing; puis, aidé par les gendarmes Pécout et Becker, il a désarmé et lié l'assassin. Le parquet de Brignoles s'est rendu immédiatement sur le lieu du crime.

Chronique judiciaire

La 2^e chambre de la cour d'Agou, jugeant correctionnellement, vint de rendre, à la date d'avant-hier 28 février, un arrêt important dans une affaire qui concernait un maire du département du Gers. Ce maire, poursuivi par le ministère public comme prévenu du délit de diffamation envers un prêtre, avait été condamné par le tribunal correctionnel de Mirande à trois d'emprisonnement et à 1,000 fr. d'amende. Sur l'appel de ce jugement, relevé par le maire, et sur celui à minima relevé par le ministère public, la cour, après avoir entendu M^e Maudouy, du barreau de Mirande, et M^e Lachaud, du barreau de Paris, et consacré trois audiences à cette affaire, a confirmé le jugement, et, de plus, condamné le maire à cinq ans d'interdiction des droits électoraux dans l'art. 42 du Code pénal.

Le 3^e conseil de guerre a condamné hier le nommé Rey, pour participation à l'incendie du Palais-Royal, à 5 ans de travaux forcés.

Les nommés Boursier, Hénard et Bernard (absents) ont été condamnés par contumace à la peine de mort.

Le nommé Demary a été acquitté. Aujourd'hui reviendra devant la cour d'appel (1^{er} chambre) l'affaire des Messageries maritimes contre la compagnie de Suez. La cour entendra aujourd'hui les conclusions de M. l'avocat général Hémar.

Le jugement sera peut-être rendu aujourd'hui. Les débats relatifs à l'affaire du Transcontinental Pacific rail road viendront aujourd'hui devant la 7^e chambre de la correctionnelle.

Nouvelles du soir.

Le *Journal officiel* promulgue la loi relative à la majorité requise pour l'élection d'un député, conformément à la loi de 1835 sur les conseils municipaux.

On écrit de Versailles, le 3 mars, soir: Le comte d'Arnim a eu aujourd'hui une entrevue avec le président de la République. Les négociations avec l'Allemagne continuent d'être en bonne voie.

A l'issue de la séance d'aujourd'hui, M. Thiers est resté à son banc où il a été vite entouré par un grand nombre de députés, appartenant pour la plupart à la droite. Le président de la République s'est entretenu notamment avec M. de Lacombe. Les bruits répandus au sujet des explications qu'a données M. Thiers, font supposer qu'il se dispose à soutenir et à défendre demain le message dans le sens où il a été écrit, c'est-à-dire que, tout en constatant la légitimité de la forme actuelle du gouvernement, on demandant pour elle, tant qu'elle sera maintenue, les moyens d'existence et d'organisation et le respect qu'on ne peut refuser à un gouvernement, en rappelant les services rendus et les œuvres accomplies sous la République, M. Thiers constituait et le droit de statuer sur la forme définitive du gouvernement, mais en demandant à l'Assemblée de ne pas mettre en discussion la forme actuelle, tant qu'on voudra la maintenir.

On prête à M. Thiers ce mot qui résumerait sa pensée: « Ce sera un discours complémentaire de celui du garde des sceaux. » Au reste, le conseil des ministres examinera demain cette importante question, et l'allure du débat ne sera qu'alois définitivement fixée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 4 mars 2 heures soir. Le discours de M. Thiers ouvrira la séance. On assure qu'il reproduira les déclarations républicaines du message.

Bruxelles, 3 mars. L'Indépendance Belge publie une dépêche de Berlin annonçant que le gouvernement proposera au Parlement le transfert des registres de l'Etat civil aux autorités civiles.

Les libéraux proposeront l'introduction du mariage civil.

Madrid, 2 mars, soir. (Arrivée en retard.)

Le crédit demandé pour la formation des bataillons de volontaires est de cent millions de pesetas et non pas dix.

On assure que l'amendement Giron sur le projet d'abolition de l'esclavage, tendant à organiser le travail des émancipés pendant 6 ans après l'abolition, sera retiré.

Madrid, 3 mars, soir. Assemblée. M. Castelar présente un projet de loi rétablissant une légation en Suisse.

L'Imparcial annonce qu'une colonne qui poursuivait les carlistes de la province de Lerida a refusé d'obéir à ses chefs. Une commission de députés provinciaux est partie immédiatement pour essayer de rétablir l'ordre et la discipline.

Lisbonne, 3 mars.

Le roi et la reine d'Espagne, avec leurs enfants et leurs serviteurs italiens, se sont embarqués à une heure sur la frégate *Roma* qui, peu après, a levé l'ancre. On croit qu'elle se rend à Gènes. Le roi et la reine de Portugal, la cour et les ministres ont accompagné jusqu'au port leurs Majestés espagnoles. Les bâtiments de guerre portugais et étrangers leur ont donné les saluts d'usage. Les officiers et domestiques espagnols qui avaient accompagné Amédée repartent aujourd'hui pour Madrid. La frégate *Roma* est munie d'un certificat sanitaire pour toucher à Gibraltar et aux ports français.

Londres, 3 mars, soir.

Chambre des communes. — On dépose une pétition des évêques catholiques contre le bill pour l'éducation en Irlande.

M. Gladstone déclare que le tribunal de Genève ayant décidé que l'Angleterre paierait une somme en bloc, celle-ci n'a pas le droit de regarder aujourd'hui si la somme entière est employée par l'Amérique pour désintéresser les particuliers.

Lord Enfield répondant à une interrogation, dit que le gouvernement anglais continue de communiquer non-officiellement avec le gouvernement qui administre actuellement l'Espagne, mais qu'il ne croit pas qu'il existe encore en Espagne un gouvernement qui doive être reconnu.

Rome, 3 mars.

L'Osservatore Romano dément la nouvelle publiée par un journal français que le Pape aurait écrit au comte de Chambord pour le persuader de faire des concessions sur la question du drapeau.

La Liberté croit que le gouvernement nommera un commissaire spécial, chargé de négocier avec M. Ozenna le traité de commerce.

Vienne, 3 mars, soir.

La nouvelle donnée par des feuilles parisiennes d'un changement des représentants de l'Autriche à Paris et à Londres est dénuée de tout fondement.

Variétés.

LE FILLEUL DE BEAUMARCHAIS

VI. — (Suite)

Le docteur raconta brièvement à M. Caruel comment Eustache Godard avait obtenu de Beaumarchais cet acte de condescendance; les espérances qu'en avait eues le pauvre barbier pour l'avenir de son fils; comment, dans son naïf enthousiasme, il avait prétendu incarner en la personne de ce fils le type du héros de la comédie, et comment, après quinze ans d'oubli, il avait eu, lui, docteur Berval, sincèrement dévoué à Pierre et à sa mère, l'idée de rappeler Beaumarchais à ses devoirs de parrain.

— Et que veniez-vous lui demander ? — D'adopter son filleul et de lui donner son nom... Nous ne désirions rien de plus. — Trop tard ! c'est dommage, reprit M. Caruel; puis il ajouta avec une expression d'affectueux intérêt: — Courage, jeune homme ! Je vous vois en bonnes mains. Tourné comme vous êtes, élevé par mon savant et excellent confrère, favorisé par les conditions de la société nouvelle qui n'admet plus ni hiérarchies ni privilèges, vous pouvez arriver à tout... Que diable ! ce n'est pas pour rien que nous avons fait une révolution... La République est plus vivace qu'on ne le croit; tant qu'elle résistera à ses ennemis du dehors et du dedans, un jeune homme intelligent, honnête, instruit, laborieux, courageux, n'aura besoin de l'adoption et du patronage de personne pour faire son chemin... La mort subite de M. de Beaumarchais est un deuil pour sa famille, pour ses amis, pour notre littérature dont il restera une des figures les plus originales; mais, pour vous, peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi. Assurément, votre père n'avait rien que de

fort légitime; pourtant je n'aurais pas osé vous promettre son consentement... Je vous l'ai dit, le Beaumarchais que je viens de voir étendu sur son lit de mort n'était plus celui qui avait mis sa gaieté et sa bonne humeur sur les lèvres de Figaro et de Suzanne... Devenu pessimiste et misanthrope, il se croyait victime de l'injustice et de la méchanceté des hommes... Il mêlait au souvenir de ses années de jeunesse et de gloire un sentiment profond d'acrimonie et d'amertume.

Il en voulait à son pays d'avoir trompé ses espérances, à son temps d'avoir traduit ses épigrammes en violences, à sa jeunesse de s'être évanouie, à sa vieillesse de l'avoir rendu sourd, à ses spéculations de l'avoir ruiné, à la liberté de l'avoir mis en prison, à sa verde de s'être éteinte, à sa philosophie de ne plus lui suffire, à ses comédies de s'être laissées remplacer sur l'affiche par les tragédies de Chénier et les drames de Monvel... L'autre jour, en le poussant un peu, j'étais arrivé à lui faire sentir, une à une, toutes les phrases, passées en proverbes, que j'avais recueillies dans sa pièce. Peut-être lui seriez-vous apparu comme un reproche, comme un remords, comme la vivante image de ce qu'il qualifiait de chimère et de folie. Si vous aviez refusé, quelle déception cruelle ! Si, consentant à vous adopter, il vous eût regardés de lui, quelle servitude ! De toutes façons, vous y auriez perdu cette faculté d'enthousiasme qui est un des meilleurs trésors de la jeunesse. Le vieillard morose vous eût gâté l'amoureuse chanson de Chérubin... Il ne faut pas voir de trop près les écrivains, les artistes et les poètes qui ont eu leur moment, et qui ne l'ont plus. Ils ont vieilli pendant que leur œuvre restait jeune, et ils font payer à ceux qui les entourent cette différence d'âge. Grâce au coup de foudre de cette nuit, vous ne conserverez dans votre imagination et votre mémoire qu'un Beaumarchais idéal, brillant et charmant, tel qu'on vous l'a représenté d'après le succès de ses ouvrages et les souvenirs de votre père; et, plus tard, aucune pensée impertinente ne viendra troubler vos plaisirs, quand vous applaudirez au théâtre les créations de son esprit...

M. Caruel, qui paraissait fort content de sa tirade, prit congé du docteur, salua Pierre d'un geste amical, et s'éloigna.

Il a peut-être raison, dit M. Berval; mais avec tout cela, mou pauvre Pierre-Figaro, tu ne peux plus compter que sur toi-même !... VII

Ce triste épisode fut vite oublié. Pierre n'avait pas eu le temps d'attacher au nom de Beaumarchais de bien vives espérances. Jeanne n'avait rien su des projets du docteur, et, très-probablement, elle n'en eût pas compris le sens. Lorsque, en jouant avec son camarade d'enfance, qui, pour lui plaire, se faisait enfant avec elle, il lui arrivait de l'appeler son bon ou son méchant Figaro, ou l'entendait embarrassé en lui demandant ce que signifiait au juste ce sobriquet. Quant à Geneviève, toujours fidèle à son caractère de douceur mélancolique, elle se bornait à regretter que M. de Beaumarchais — l'homme que son mari avait aimé, le parrain de son fils, — fût mort sans avoir pu se repentir ou se reconnaître.

M. Berval obtint bientôt d'autres soucis. Pour lui comme pour tous les bons juges, il était clair qu'une grande crise approchait. Quel en serait le dénoûment ? On pouvait le pressentir, sans en être sûr; mais on doutait ou ne pouvait douter, c'est que la République, réduite à l'état de simulacre et de fantôme, déshonoré par un gouvernement sans vertu et sans grandeur, impossible en France du moment qu'elle n'a plus quelqu'un à tuer ou quelque chose à détruire, touchait à son agonie. Tout conspirait contre elle et favorisait les violences des partis; l'anarchie morale, la lassitude universelle, les désordres et les ignominies du dedans et même les succès du dehors; car ils préparaient fatalement la prépondérance du sabre, la métamorphose d'une révolution confiscative par un homme de guerre et l'absorption finale de la liberté politique par la gloire des armes.

La suite à demain

COMMERCÉ

Dépêches télégraphiques.

Havre, 4 mars. (Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 2,000 b. Marché très-ferme, bonne demande, tendance à la hausse.

Liverpool, 4 mars. (Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 10 à 12,000 b., marché actif, haussant.

New-York, 4 mars. (Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Coton, 20 3/4 — Recettes des 3 jours 24,000 b.

Avis divers.

ANVERS, 3 mars. — Laines: Il s'est traité aujourd'hui 67 balles laines en suint de la Plata; 49 balles laine lavée de la Plata et 17 balles laine lavée d'Afrique.

HAMBURG, 1^{er} mars. — Cotons: Avec peu d'affaires et prix plutôt en baisse. On a vendu cette semaine 150 b. New-Orléans low mid. à 91 1/2 pf.; 120 surons Valles nouv. de 87 à 87 1/2 pf. et 20 surons Santos bonne qté à 94 pf.

ALEXANDRIE, 23 février. — Cotons: Les transactions, sur place, n'ont pas présenté une grande importance, quoiqu'elles aient été assez animées, malgré le temps orageux et les dépêches peu encourageantes de Liverpool; les prix, toutefois, sont en légère hausse et nous cotons comme suit:

Fair, P. 330; fully fair, P. 400; good fair, P. 420; fully good fair, P. 440. Les ventes de la semaine s'élevaient à environ 20,700 cant., dont 19,000 de P. 363

à 445, suivant mérite, et 1,700 Gallin de P. 480 à 510. Deux petits lots de qualité Sea Island ont été vendus de P. 900 à 1,100. En livrable on a fait plusieurs opérations et on cote pour février, mars et avril de talaris 18 3/4 à 18 7/8.

Arrivages de l'intérieur du 16 au 22 février: 23,000 cant., contre 18,000 cant. à la même époque de l'année passée.

Stock actuel en cotons de particuliers et des princes: 302,000 cant., contre 200,000 cant. même époque de l'année passée.

AMSTERDAM, 1 mars. — (Revue hebdomadaire.) — Cotons: Sans fortes affaires à signaler depuis huit jours et prix généralement en baisse de 1/2 cts.

Nous cotons en disponible: Amérique: inférieure 42/44 cts, ordinary 46/47 cts, strict ordinary 48/49 cts, good ordinary 50/50 1/2 cts, low mid. 51 1/2/52 cts, mid. 53/53 1/2 cts, strict mid. 54/54 1/2 cts. — Indes-Orient: good fair Dhollerah 42 cts, fair dito 39/38 1/2 cts, mid. fair d^o 33/36 cts, fair Oomra 40/42 cts, mid. fair dito 34/35 cts, good Tinnevely 44 1/2 cts, good fair dito 43 cts, fair Bengale 26 cts, good fair dito 29 cts, fair Rangoon 26 cts.

A livrer: Base mid. Améric., livraison fév.-mars, 53/53 1/2 cts; d^o d^o avril-mai, 53/53 1/2 cts; d^o d^o embarq. janv.-mars, 53/53 1/2 cts; dito dito Mobile embarq. janv.-mars 53 1/2 cts; dito ditto Texas, embarq. janv.-mars 53/53 1/2 cts; dito ditto New-Orléans, emb. janv.-mars 54/54 1/2 cts; fair gar. Bengale, livraison fév.-mars, 26 cts; dito ditto avril-mai 26 cts; new fair Bengale, emb. janv. 28 cts; d^o d^o Oomra, emb. fév.-mars, 42 cts; new good fair Tinnevely, embarq. déc.-janv., 42 1/2 cts; dito ditto, navire s/voiles désigné. — cts.

Extrait du Tarif de l'Octroi DE ROUBAIX.

Quantité	Prix	Quantité	Prix
Vin en carref et en bouteilles	l'hectolitre 4.80	Boissons de bières et toute espèce	le kilogramme 0.40
Alcool pur contenu dans les eaux de vie et esprit en litres, eaux de vie et esprits en bouteilles, liqueurs et fruits à l'eau de vie	le litre 10.		
Bières de toute espèce et qualité de toute provenance	le hectolitre 2.70		
Vin blanc ordinaire	le hectolitre 2.50		
Huile de toute espèce et qualité et provenant de toutes substances excepté le gras et l'huile de poisson non épuré	le hectolitre 3.00		
Vielles de bois, vachin, goudron, tannin, vau, mouton, brebis, agneau, et chèvre, salades en vili, sortant de l'habillage, ou venant de l'étranger	les 100 kilogrammes 8.00		
Pain de Port	le kilogramme 7.80		
Poisson salé, morse et stichif exceptés	le kilogramme 0.05		
Poisson frais	0.90 de la valeur venant au Marché		
Lièvres, lapins, et volailles de toute espèce et qualité	le kilogramme 0.10		
Gibier à plumes de toute espèce et qualité	le kilogramme 0.20		
Porc de toute espèce	le kilogramme 0.10		
Amouilles et noix d'annades	le kilogramme 0.10		
Prunes, figues, raisins, marrons et autres fruits secs	le kilogramme 0.05		
Citrons, oranges et limons	le kilogramme 0.05		
Charbons de bois	l'hectolitre 0.15		
Charbon de terre et coke	le hectolitre 0.10		
Bois à brûler non écorchés	le stère 0.15		
Bois-blanc, peuplier, saule et racines à brûler	le stère 0.09		
Bois de toute autre espèce à brûler	le stère 0.80		
Fagots de toute espèce, bouquets et fagots	le cent 0.40		
Bois, gaulettes, piquets et ramures	le cent 0.30		
Chaudières importées	le kilogramme 0.06		
Cercs et boudes en cre de toute espèce et qualité	le kilogramme 0.10		
Bougies stériques	le kilogramme 0.08		
Bouteilles de verre et de grès	le cent 2.00		
Demi-bouteilles de verre et de grès	le cent 1.00		
Savons durs	les cent kil 5.00		
Savons en pâte de toute autre espèce que les précédents	le kilogramme 1.50		
Boissons de bières et toute espèce	le kilogramme 0.40		

Une délibération du Conseil municipal en date du 6 février 1872, porte fixation d'un tarif de droits de voirie. Ce tarif, approuvé par le préfet le 20 mars 1872, a été rendu exécutoire à partir du 1^{er} mai 1872.

En voici un extrait:

OBJET DE LA DEMANDE	Base du droit	Percevoir	Droit
Autorisations de voirie	droit fixe	1.00	
Travaux de terrassement ou travaux de façade de maison construite depuis plus d'un an	mètre carré	0.02	
Bâtimens ou constructions (1)	surface construite	1.00	
Bâtimens hors (2)	mètre carré	0.05	
Charrettes à bras ou bonnettes (3)	ch. mètre carré	0.15	
Dépôt de	chaque	2.00	
Emplacement occupé par des matériaux (4)	mètre carré	0.05	
Travaux de	par jour	0.20	
Embranchement pour conduire l'eau au puits	par jour	0.05	
Installation de	mètre courant	2.00	
Établissement au moins 2 mètres de trottoir	par jour	0.10	
Travaux de	par jour	2.00	
Lanterne ou transparent en forme d'applique, globe d'éclairage (5)	au mètre carré	1.00	
Marchandises et objets de toute nature (7)	par jour ou fraction	0.40	
Mètre en soie	mètre carré	3.00	
Peinture de façade de plus de 5 couleurs	mètre carré	0.05	
Pieux pour barrage de rue (8)	chaque par jour	2.00	
Poulies pour monte-charge (9)	chaque	3.00	
Strocs en soie	chaque	2.00	
Tables de 0.70 c. de côté au plus, avec 4 chaînes au plus (10)	chaque par mois	2.50	
Tableaux, enseignes, affiches, etc.	chaque	0.20	
Emplacement occupé par les vents	mètre carré	0.25	
Voltures stationnant sur la voie publique, le jour (11)	par jour ou fraction	0.20	
Voltures stationnant sur la voie publique la nuit (11) mes.	par jour ou fraction	0.30	

(1) Ne peuvent excéder le trottoir.
(2) Indivisibles des rues au-dessous de 12 mètres.
(3) Doivent être éclairés la nuit.
(4) Ne pouvant dépasser ni le trottoir, ni 1 m. 50.
(5) Sans l'indemnité pour repavage.
(6) 0.50 pour la grande voirie.
(7) Sur les chaussées, places, trottoirs et autres emplacements.
(8) En cas de démolitions ou travaux sur la voie publique.
(9) Saillants de 0.50 à 0.75 selon la largeur de la rue.
(10) Antérieurs aux trottoirs ayant 4 mètres de largeur, au moins (11) Eclairage obligatoire.

LE CONTEMPORAIN, revue d'économie chrétienne. — Sommaire de la livraison du 1^{er} mars 1873: L'éducation religieuse et l'éducation athée par FAYET; Lettres inédites un ami de collège. 3^e partie: Voyage en Irlande, comte de MONTALEMBERT; Conférences de Foratoire. 5^e conférence: L'Esprit révolutionnaire, et le travail. 6^e conférence: Les corporations du bien public et l'Esprit révolutionnaire R. P. LESCOUR, de Foratoire; La Vierge de la Creuse, nouvelle (suite) CHARLES DUBOIS; L'élévation des salaires et la diminution de la prospérité ouvrière, ANTONIN RONDELLET; Chronique du mois, E. DE MONTAURE; Bulletin bibliographique. — Voyage aux pays rouges. — Le mois de Saint-Joseph, d'après les docteurs et les saluts. — Académie de Sainte-Croix d'Orléans. — Lettres à mon voisin Jean-Louis, par Michel Cornudet.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de l'administration, 63, rue des Saints-Pères, 63.

ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT pour 1873

par RAVET-ANCEAU

Librairie ALFRED REBOUX, rue Naie, 1

BIBLIOGRAPHIE

L'Année scientifique et industrielle, par M. Louis FIGUERA, (16^e année), vient de paraître On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1872. (Librairie Hachette, un vol. in-18, prix: 3 fr. 50.) 3542

Hernies

Guérison radicale par le *Bandage électro-médical Marie Frères*, médecins-inventeurs, à Paris, 44, rue de l'Arbre-Sec. M. Marie jeune fera lui-même l'application de ses appareils à Roubaix, du dimanche 9 au jeudi 13 mars, de 11 heures à 5 heures, rue Blanchemaison, 9. Il reçoit à Lille, jusqu'au vendredi 7 mars, rue de Paris, 24.

Plusieurs journaux de médecins ont constaté les grands succès de ce nouveau système qui, tout en comprenant les hernies d'une manière complète et permanente, resserre et fortifie progressivement l'anneau dilaté et produit la guérison. 3533.

SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS DU VAR

Afin de répondre par anticipation aux nombreuses demandes de débi adressées à la Compagnie du Var par plusieurs de ses correspondants, le conseil d'administration a décidé que la Souscription resterait ouverte jusqu'au 8 mars inclusivement.

A Paris, au siège de la Société, n^o 23, rue Louis-le-Grand.

DÉPARTEMENTS: Banquiers, agents de change et changeurs. 3535.

Société générale de crédit industriel et commercial. Le conseil d'administration a décidé qu'il proposerait à l'Assemblée générale prochaine de fixer le dividende du 2^e semestre 1872, à la somme de 12 fr. par action, qui, avec celle de fr. 42 déjà distribuée en novembre dernier, porterait le revenu de l'année à fr. 24, par action libérée de 125 fr. 3536.

RIEN n'égalé la *CRÈME SIMON* de la *Glycérine* pour les soins de la peau, le teint, les gerçures rouges, boutons démangeaisons. — Éviter contrefaçon. — Roubaix, ph. COILLE; Lille, ph. BRUNEAU; Douai, ph. MARCHAND. 3442.

ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE Auguste FÉRON, Lille, 59, rue de Tournai, 59, Lille. Représentation de l'Assuré sans frais pour l'Assuré) près toutes les Compagnies dans toutes les opérations d'Assurances: Polices, Renouvellements, Avenants, etc.

DENTS ET DENTIERES

PERFECTIONNES facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur. Succès garanti. DENTS et DENTIERES, système Américain SANS RESSORTS. Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER DENTISTE 66, rue d'Angleterre, à LILLE

Nouvelle Encre J. Gardet à Dijon.